

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'An Deux Mille vingt et un.

Le 04 novembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à Maîche, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 21/10/21

Date d'affichage : 21/10/21

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présentes : 186

- exprimées par pouvoir : 115

Total : 301

**Objet : 2021-0014 : Montant des participations statutaires 2021**

M le président présente le tableau des participations statutaires 2021. Les modalités de calcul sont définies à l'article 15 des statuts. L'année 2021 n'ayant pas été complète elles ont été calculées au prorata temporis au regard de l'arrêté de création du Syndicat mixte à savoir 114 jours sur 365.

Les communautés de communes de l'ancien PETR ayant financé la préfiguration du PNR par le biais de la participation statutaire du PETR s'étant déjà acquittées de leurs participations 2021 sur le budget du PETR repris dans les recettes du PNR ne sont pas concernées par cet appel à participation.

Les communautés de communes qui n'étaient pas membre du PETR et qui finançaient la préfiguration par le biais des conventions financières annuelles ne sont pas concernées par cet appel participation si elles ont réglé leur cotisation avant le 9 septembre. La création du Parc ayant rendu caduque les conventions, les communautés de communes n'ayant pas réglé leur part de convention recevront un appel à participation.

- Participation de la région Bourgogne-Franche-Comté : 107 753 €
- Participation du département du Doubs : 37 479,45 €

En complément, la dotation de l'Etat pour l'année 2021 a été fixée à 40 000 €.

**Approbation à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

